

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : espaces protégés		Source de la saisine : Etat
Date de Dépôt : 11/07/19	Date d'examen: 31/07/19	
Décision n° 2019-19		
Date de validation officielle : 31/07/19	Objet : Autorisation de prélèvement d'hyménoptères au sein de la RNN Etang des landes	Vote électronique Exprimés : 30 Pour : 25 Contre : 2 Abstention : 3

Contexte de la demande

Le CPIE des pays creusois, avec l'appui de la Société entomologique du Limousin et de David Genoud, entomologiste expert des Hyménoptères Apoïdes souhaiterait procéder à des prélèvements au sein de la RNN de l'étang des Landes dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Pollinisateurs.

Conformément à l'article 6 du décret de création de la Réserve, le CSRPN est sollicité pour donner son avis.

Examen du CSRPN

Cette étude a pour double objectif de contribuer à améliorer la connaissance des Hyménoptères Apoïdes dans le cadre du PNA pollinisateurs et de tirer des conclusions quant à la gestion des milieux de la réserve afin de disposer des éléments concrets et objectifs sur leur cohabitation avec l'implantation de ruchers d'abeille domestique.

Pour rappel, le groupe des *Apoidea* comprend l'abeille domestique (une espèce parmi le millier connu en France) et les bourdons (48 espèces en France).

Précisément, il s'agit de dresser pour le site de la Réserve une liste des espèces d'abeilles sauvages présentes et dans la mesure du possible d'établir une estimation semi-quantitative de l'importance des populations des différentes espèces (*une estimation précise de la taille des populations nécessiterait la mise en œuvre de moyens très importants qui dépassent le cadre de cette étude*), un lien sera établi avec la flore et les milieux.

Une attention toute particulière sera portée aux espèces patrimoniales ou très spécialisées (oligolègues ou monolègues).

La méthode prioritaire retenue pour l'inventaire sera donc la mise en œuvre de pièges colorés (comparaison entre unités de végétation/parcelles, habitats, années, pièges, ...). 4 batteries de pièges seront installées correspondant à 4 habitats ciblés :

- Les saulaies humides
- Les landes humides
- Les zones prairiales de fauche
- Les mégaphorbiaies

L'inventaire sera complété par un échantillonnage à vue au filet à raison d'une fois par mois, pour les espèces peu attirées par les pièges comme les Bourdons par exemple.

La détermination des spécimens sera réalisée par la SEL ou le CPIE, soit au fur et à mesure de la collecte lors des passages dans les parcelles, soit en fin de campagne de relevés. La détermination SEL ou CPIE se fera au genre et si possible à l'espèce dans un premier temps, les échantillons seront adressés à David Genou pour détermination à l'espèce et validation.

L'ensemble de l'opération de prélèvement de terrain se déroulera entre les mois de mars et octobre. Le programme sera réalisé sur une période optimale de 3 à 4 ans.

L'année 2019, est une année test du protocole. Deux sessions seront organisées : une en septembre et une en octobre. Elles permettront de sélectionner les parcelles les plus adaptées et de prendre en main le protocole, pour être opérationnels dès 2020.

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A après vote électronique décide de donner un avis favorable à la demande des prélèvements d'hyménoptères effectués sous la responsabilité du conservateur au sein de la RNN Etang des landes effectué pour la durée du programme. Le conservateur désignera annuellement les personnes habilitées à mettre le protocole en œuvre.

Le 31 Juillet 2019

le président du CSRPN



Laurent CHABROL